

Défibrillateurs

Depuis début juin 2010, la commune de Mehun-sur-Yèvre a installé des défibrillateurs cardiaques automatisés externes dans des lieux choisis en raison d'une forte concentration de public.

- Centre socioculturel : place du 14 juillet
- Place du Général Leclerc (sur la façade des locaux du Pays de Bourges)
- Gymnase Maurice Naveau : avenue du Champ de Foire
- Gymnase Pierre de Coubertin : boulevard de la Liberté
- Gymnase Maurice Herzog : boulevard Georges Clémenceau
- Maison de Janine : rue Henri Boulard
- Piscine d'été : avenue du Champ de Foire

La défibrillation consiste à envoyer un choc électrique à travers le cœur pour lui permettre de restaurer son activité et son rythme.

Le défibrillateur automatique donne les consignes oralement, reconnaît automatiquement si la personne doit bénéficier d'un choc et le délivre quand cela est nécessaire.

Si vous êtes témoin d'un malaise cardiaque :

- appelez les secours en composant le 18
- allez chercher le plus vite possible le défibrillateur le plus proche du lieu où vous vous trouvez ou demandez à un passant d'aller chercher l'appareil. Dès que le défibrillateur aura été décroché, une alarme se déclenchera, les services de secours seront immédiatement prévenus et se mettront en route
- ouvrez le boîtier du défibrillateur et laissez vous guider par les consignes vocales de l'appareil. C'est simple et facile.
- attendez près de la victime l'arrivée des secours.

Le défibrillateur est utilisable par tous, aucun danger pour le sauveteur et aucun risque d'erreur lors de son utilisation.